L'Echo de Manitoba

JEUDI, 5 MAI, 1898

UN AVEU INATTENDU

La lecture du "Manitoba" si elle est peu instructive a du moins cet avantage d'être parfois désopilante.

Chacun sait, que les Pilules roses du Dr. William et autres ingrédients de la même famille,y laissent généralement peu de place pour des articles sérieux, il faut ajouter qu'on y rencontre quelquefois, outre des coquilles délicieuses, des aveux d'une naiveté charmante.

Dans son numéro du 21 avril, l'*Echo de Manitoba* a fait paraitre sous le titre "Tout Droit" un article débutant par ces mots—on ne saurait contenter tout le monde et son père.

Le "Manitoba" s'est reconnu parait-il un certain nombre des défauts que nous combattions, car il s'est cru visé et aussitôt a appelé La Bruyère à son secours. (C'est l'habitude de la maison de ne jamais combattre qu'à l'abri d'un bouclier.)

Que nous étions loin de penser à vous, cher confrère en écrivant ces lignes destinées à d'autres yeux.

Nous ne vous en sommes pas moins reconnaissants d'avoir bien voulu nous fournir, à votre insu, la preuve de l'excellence de notre article, et attester ainsi sa portée générale.

C'est égal qui, donc, se serait jamais imaginé que l'*Echo* se préoccuperait de l'opinion du "Manitoba" à son égard.

Seulement, de grâce, quand vous nous citez, soyez donc assez aimable pour nous épargner vos coquilles, c'est désagréable d'endosser les bourdes des autres.

Et puis, dans l'intérêt même de votre réputation n'ayez point l'air de nous ignorer, croyez-nous c'est d'une petitesse legèrement ridicule.

Cette "petite feuille" se nomme l'*Echo de Manitoba* un nom que vous avez pu voir cité dans la Patrie, la Presse, le Soleil, le Temps, le Canada Français, le Signal, la Gazette de Berthier, etc..

Pour faire le dédaigneux, confrère, il faut en avoir le droit.

Assemblee Liberale

Hier à eu lieu l'assemblée de l'Execitif de l'association Liberale; L'importance des décision prises dans cette réunion, et notamment l'addition de nouveau délégués, exigent un compte-rendu trop détaillé pour pouvoir être inseré dans ce numero. Nous sommes à notre grand regret, forcés de remettre à la semaine prochaine le détail des mesures adoptées.

"Guerre Injuste."

Nous sommes heureux d'avoir à présenter à nos lecteurs, un nouveau collaborateur, en la présence du Révérend Abbé V. R.

Nous regrettons d'avoir à respecter son désir de garder l'incognito, et de ne pouvoir reproduire sa lettre qui nous félicite de notre ardeur à défendre la bonne cause, tout en regrettant notre format trop modeste.

Cette lettre datée de la Province de Québec, prouve que nous rencontrons des sympathies même chez les abbés colonisateurs.

Enfin les Etats-Unis, tombés dans le ridicule des autres pouvoirs, par leurs menaces incessantes, d'intervenir par les armes, dans tout ce qui ne les concernait guère, se sont décidés de déclarer la guerre à l'Espagne.

Sous prétexte de mettre fin aux hostilités qui durent a Cuba depuis quelques années, et de faire cesser les prétendues cruautés dont les Espagnols se sont rendus coupables dans leurs luttes contre les insurgés, les Etats viennent, au nom de l'humanité souffrante, demander à l'Espagne d'évacuer l'Ile de Cuba.

Après avoir alimenté les insurgés durant des mois, et après avoir encouragé l'insurrection de toute manière, les Américains veulent blâmer l'Espagne de n'avoir pu subjuguer ses ennemis, et se croient excusables, par ce fait même, de prendre les armes pour terminer une lutte qu'ils ont eux mêmes suscitée.

Personne n'a encore oublié les cruautés de la guerre civile qui a duré, chez nos voisins de 1861 à 1864.

Pendant quatre longues années, les Etats du Nord furent incapables de conquérir les Etats qui luttaient pour se séparer de la Confédération Américaine.

Qu'auraient dit les Etats du Nord, si l'Angleterre, ou tout autre pouvoir, fut intervenue à la troisième année de la guerre civile, et eut pris les armes en faveur des Etats du Sud—qui avaient les sympathies entières de Notre Mère Patrie—pour faire cesser les hostilités que nos voisins étaient incapables d'apaiser ?

On eût entendu un cri retentissant d'indignation de la part des belligérants.

Les Etats du Nord ont même conservé jusqu'à ces jours derniers, une haine profonde contre l'Angleterre parce que celle-ci avait seulement manifesté ses sympathies pour leurs opposants.

Il est facile de concevoir de quel prétexte futile une nation peut se servir lorsqu'elle veut engendrer chicane à ses voisins.

Quelle gloire y aurait-il donc pour les Etats, dont la population s'élève à près de 80 millions, de battre un royaume tombé en ruine et comptant à peine 18 millions d'âmes ?

Nos braves voisins se sont bien donné garde de livrer bataille à l'Angleterre. Ils ont eu même la prudence de s'assurer de sa neutralité avant de s'engager dans la lutte avec l'Espagne.

L'Espagne est dans son droit, et il faut espérer que Dieu lui fournira les moyens de revendiquer son honneur ; c'est-à-dire de rosser nos voisins de telle manière que ces derniers à l'avenir sauront se contenter de se mêler de ce qui les concerne.

Si Dieu permettait aux Américains d'emporter une victoire aisée, on peut s'attendre à ce que nos voisins assument un air d'arrogance insupportable.

Il est plus qu'étonnant que l'Angleterre ait pu consentir à accorder son appui moral, à une nation qui a toujours entretenu pour elle le plus profond mépris.

L'Angleterre toujours soucieuse de ses intérêts commerciaux, a préféré se joindre à ses ennemis, pour l'amour du gain, que de défendre les droits sacrés d'une nation opprimée par un peuple mû par une ambition effrénée et scénique.

Puisse l'Angleterre n'avoir jamais à regretter son esprit d'égoïsme qui l'a fait se ranger du côté de ceux qui eussent été les premiers à l'écraser s'ils s'en fussent senti les forces.

Le gouvernement italien a donné instruction de mettre ses forces navales sur un pied effectif, pour service immédiat ; ce qui semblerait indiquer que l'Italie se prépare à prêter main forte à sa voisine l'Espagne.

Que Dieu le veuille, ainsi parce qu'on peut être certain que le gouvernement italien ne prendrait point cette attitude à moins d'être inspiré par les autres puisances de l'Europe.

Prions donc pour le succès de l'Espagne, parce que nos sympathies doivent être pour la cause du droit et de la justice.

On ne saurait se dérober à la vérité que cette guerre, engendrée contre l'Espagne sous un prétexte ridicule, a une portée et une signification de la plus haute importance.

L'Espagne est un pays essentiellement catholique. Les Américains ont ouvertement manifesté leur dépit pour une nation qui se soumettait à l'autorité papale.

En frappant sur l'Espagne, on croit atteindre le catholicisme.

C'est l'esprit du protestantisme joint à celui de l'athéisme qui a dicté cette guerre injuste contre nos frères catholiques.

Espérons donc que Dieu dans sa sagesse, daignera pourvoir aux moyens qui permettront à nos coreligionnaires de sortir de cette lutte, victorieux et glorieux.

V. R.

A QUI DE DROIT.

"Il n'y a qu'un seul Dieu et Mahomet est son prophète." C'est la doctrine des Mahométans, et le prophète chez eux a légèrement empiété sur le Dieu. C'est une doctrine erronée.

Il n'y a qu'un Dieu. (Deut., XXXII. 39).

Qu'une foi. (St Jean, IV. 5, 6).

Qu'une seule Sainte Eglise Catholique, (Cr. Apôt), dont les membres croyent aux mêmes vérités, ont les MÊMES SACREMENTS, le même sacrifice et sont sous *une* tête dirigeante ici-bas. (Ephé., IV. 11, 14). Et tous ces membres (cléricaux ou laïques) sont gouvernés par une tête visible. (St Jean, X. 16).

Cette tête, c'est le Pape, (Math., XVI., vicaire de Jésus-Christs et chef suprême et visible de l'Eglise. (Acts, IX. 32).

Donc l'Eglise étant universelle et n'enseignant qu'une seule et même doctrine, la parole de Notre Très Saint Père le Pape ne s'applique pas seulement à une partie quelconque de l'univers, mais bien à l'ensemble de la chrétienté.

Or par son Délégué, il dit :

"Absolument et universellement parlant, *aucun reproche* ni en puplic, ni *en particulier* ne sera fait aux parents catholiques qui enverront leurs enfants à des écoles où l'on donne une meilleure éducation que sous la direction de religieux ou de catholiques approuvés.

"S'ils pourvoient suffisamment à l'instruction religieuse de leurs enfants, qu'ils soient libres d'assurer de toute autre manière l'éducation que requiert l'éducation de leur famille."

Celui-là donc, qui a été assez oublieux de son devoir, ou assez ignorant de la doctrine pour méconnaitre ces vérités, a commis une faute grave ; son devoir lui commande de la réparer immédiatement.

Si par hasard ces extraits ne lui paraissaient pas suffisants, il trouvera dans sa lecture quotidienne d'autres arguments.

Qu'il relise les dernières phrases de son *Pater* et s'imprègne de l'esprit de miséricorde qui est l'essence même de notre Sainte Religion.

Reforme ou abolition.

La question de l'abolition du sénat ou de la révision de sa constitution commence à s'agiter sérieusement dans le pays.

Déjà les deux grandes feuilles officieuses, sinon officielles, des provinces de l'est, *La Patrie* et *Le Temps*, se sont carrément prononcées pour l'abolition pure et simple. Certains ont cru, à tort ou à travers, y voir une expression de l'opinion ministérielle dans la question. Le gouvernement favoriserait donc une politique énergique et nettement hostile à l'existence de la Chambre-haute. Dans un article en réponse au *Signal* de Montréal et à *L'Avenir du Nord* de Saint-Jérome, *Le Temps* déclare, pour sa part, qu'il ne prétend pas refléter les vues du gouvernement, de quelques ministres ou d'un ministre en particulier. Nos jeunes confrères de l'est ont pris acte de cette franche déclaration et expriment leur satisfaction de n'avoir point à faire bond au ministère pour soutenir leur partie.

Le Signal et *L'Avenir du Nord* sont plutôt en faveur d'une réforme dans le mode de recrutement du sénat.

Le principal, et peut-être le seul argument sérieux qu'ils apportent à l'appui de leur opinion est que le sénat, reconstitué avec les meilleurs éléments du pays, avec des hommes sages, instruits, expérimentés, débarrassés par l'âge et l'étude des préjugés de toutes sortes, serait un vrai rempart protecteur pour les droits, priviléges et intérêts du Canada français, puisque les Canadiens-Français forment un état dans l'Etat. *Le Temps* admet que cet argument a beaucoup de force, mais, dit-il, "il n'est pas irréfutable." Et le grand journal réplique avec beaucoup de raison que les droits et priviléges de la race française en Canada sont bien mieux protégés par la constitution qui nous est garantie, et qu'ils sont plus en sûreté entre nos propres mains qu'en celles d'un sénat quelconque.

Sans doute que l'intérêt seul forcera pendant longtemps encore les partis politiques anglais à rechercher l'alliance de la population française, non-seulement du Bas-Canada, mais de diverses parties du pays ; et pour ajouter à leur force numérique un appoint aussi appréciable que le vote canadien-français, les partis rivaliseront d'amabilité, vis à-vis des électeurs de notre race. Sans doute aussi, le jour est assez éloigné où la majorité anglaise du Canada voudra étendre et imposer sa politique à toute la Confédération ; mais il faut admettre que ce jour, qu'il vienne tôt ou qu'il vienne tard, se lèvera sûrement au-dessus de nos têtes, et c'est là, peut-être, que nous serons bien aise d'avoir deux cordes à notre arc. Une chambre unique à Ottawa rayerait d'un trait, du livre de nos lois tout ce qui lui plairait ; et ce qu'elle aurait anéanti resterait anéanti, sans recours, et conséquemment, sans retour. Avec une deuxième chambre, avec un conseil des Anciens, la résistance se prolongerait, et quand la résistance se prolonge, il y a toujours espoir qu'elle finisse par être victorieuse.

La discussion qui commence sur le sort du sénat entre nos confrères de l'est sera sans doute intéressante pour la courtoisie qui la caractérisera, car elle a lieu entre journalistes du même partie, entre amis qui discuteront sur le ton d'une aimable conversation.

FRANCŒUR.

Manœuvres deloyales.

Décidément, il n'est plus possible d'en douter, l'on veut par tous les moyens, ressusciter la Question des Ecoles.

Hier c'était l'évêque de Chicoutimi qui s'autorisait de l'oraison funèbre de Mgr Taschereau pour faire une sortie intempestive, du haut de la chaire, au pied de laquelle était assis le Premier Ministre, et *Le Signal* se demande à bon droit "si ce n'est pas le prélude d'une reprise d'hostilités qui partirait du Palais Episcopal de Québec."

C'est aussi "La Défense" du 21 avril qui déclare que "cette question semble douée d'une vitalité toujours grandissante."

A qui doit-elle cette vitalité, si non à ces passions malsaines qui se sont plu jadis à envenimer les débats, et si "La Défense" dit vrai l'on doit en conclure que ces mêmes passions n'ont fait que croître et embellir pendant la trève qui leur a été imposée.

Aujourd'hui, enfin, c'est *Le Manitoba* qui avec une mauvaise foi insigne, cherche manifestement à dénaturer les paroles de Mgr l'Archevêque de St-Boniface.

Il affirme que les déclarations attribuées à Mgr Langevin dans son numéro du 30 mars, à savoir : "que jusqu'ici il n'y a rien de réglé et de conclu," restent l'expression de la pensée de l'Ordinaire.

Mais alors que croire de *La Presse* du 21 avril, qui déclare :

"Renseignements pris (l'archevêque de St-Boniface était alors à Ottawa) Monseigneur Langevin s'en tenant à la lettre de l'Encyclique de Léon XIII n'a naturellement pu repousser aucune des offres et des promesses qui lui ont été faites pour ses écoles ; il a dû accepter les concessions de fait qu'on lui offrait."

Et plus loin :

"Mgr Langevin n'a voulu entraver en rien les avantages que pouvaient acquérir les citoyens catholiques et les facilités plus grandes dont ils pouvaient jouir pour l'éducation de leurs enfants."

Que croire encore de "La Défense" qui dans son article déjà cité du 21 avril, dit :

"Néanmoins ce sont des réparations partielles, telles que le Pape désire qu'on les accepte et Mgr Langevin s'y prête de "bonne grâce" pour la paix et la bonne entente."

Et pour mieux préciser, "La Défense" nous énumère ces réparations :

"Certains adoucissements tels que le bénéfice de leurs taxes municipales, leur part d'octroi législatif, des livres catholiques de lecture, d'histoire et de géographie, même le crucifix dans les classes et des maîtres catholiques."

C'est un spectacle pénible, de voir le nom et la parole de Mgr Langevin, servir de bouclier et de drapeau à des gens dont l'aveugle esprit de parti, ou le fanatisme, ne pourrait que compromettre la personnalité de notre archevêque auprès de ceux qui ignorent sa sincérité, et sa droiture.

L'heure est passée des ménagements et de l'indulgence ; il importe, pour la paix de notre province, dans l'intérêt même du but final de nos revendications, de démasquer les louches manœuvres employées, et si vous voulez toucher du doigt la méthode déloyale dont on use, relisez la déclaration du *Manitoba :*

"Nous allons reproduire les déclarations de Mgr l'Archevêque de St-Boniface, telles que rapportées dans notre feuille du 30 mars, qui restent l'expression de la *PENSEE* de notre Ordinaire."

Voyez-vous le procédé employé ? On ne dit pas l'expression de la "vérité," mais bien l'expression de la "Pensée," ce qui permet de dénaturer la vérité tout en ménageant sa conscience ; car voici le raisonnement dont on use :

—"C'est notre pensée, à nous (du *Manitoba*), qu'il n'y a rien de conclu, parce que nous estimons en notre for intérieur que les concessions ne sont rien. Les faits, nous les ignorons car nous ne les considérons pas comme ayant une portée réelle."—

Mais comme on se garde bien de développer ces commentaires, l'affirmation semble aux yeux du lecteur s'appliquer à la réalité des faits.

Cette manière de procéder porte un nom que nous ne voulons point prononcer, mais que le bon sens du peuple saura trouver.

Et voilà comment en l'an de grâce 1898 l'on peut arriver avec un peu d'habilité à nier même l'évidence.

Car la vérité, les faits, les voici :

Il y a actuellement au Manitoba quatre-vingt (80) écoles catholiques, dirigées par des maîtres catholiques, où l'on fait la prière avant et après la classe, où l'on se sert de livres français.

Ces écoles sont soutenues par le gouvernement.

L'inspecteur Rochon fait depuis trois semaines sa tournée dans les paroisses, pour organiser ces écoles, les mettre à même de recevoir l'octroi du gouvernement et dans presque toutes les paroisses le curé accompagne M. L'inspecteur.

La morale de tout cela c'est que la haine et la mauvaise foi ne désarment jamais et que malgré soi on se prend à murmurer avec Boileau.

Tant de fiel entre-t-il en l'âme des dévots !

Le médecin chez un employé de bureau, atteint de l'influenza :

—Puisque vous êtes employé, profitez du dimanche pour vous purger.

—Oh ! non. Une purge, ça travaille et mon patron est partisan du repos du dimanche.